

Annexe 1. Notice paysagère - Influences paysages, Juin 2020

Cette annexe contient 57 pages.

POLE EQUESTRE DES ECURIES DU DOMAINE DE LA COUTURE - JUIN 2020 -



INFLUENCES
paysage

Marie-Charlotte RENOUX-GILLOOTS
12 bis rue des Brières - 89150 Brannay (+33)06.88.11.12.45
www.influences-paysage.fr influences.paysage@gmail.com



GRUPE SEYNHÆVE ENVIRONNEMENT
Domaine de la Couture
Avenue de Gonesse 95190 Fontenay en Paris – France Tél : 01 34 09 95 07
environnement-equestre@orange.fr

Les Écuries du Domaine de la Couture

Relevé photographique du Domaine de la Couture et de ses abords

VUE DEPUIS LA ROUTE DE GOUSSAINVILLE

> La zone urbaine de Goussainville en arrière plan



Horizon lointain depuis la carrière du Domaine de la Couture.



Source : Photographie aérienne, 2018, www.geoportail.gouv.fr



Domaine de la Couture à droite de la photographie.

Relevé photographique du Domaine de la Couture et de ses abords

VUE DEPUIS LA ROUTE D10

> L'entrée nord du village



Centre équestre de Fontenay-en-Parisis.



Source : Photographie aérienne, 2018, www.geoportail.gouv.fr



Un paysage rural ponctué de massifs forestiers. Photographie prise depuis la sortie de la Francilienne.

Relevé photographique du Domaine de la Couture et de ses abords

VUE DEPUIS LA ROUTE D10

> La Francilienne (A104)



Francilienne en creux borie de talus boisé de la Francilienne.



Source : Photographie aérienne, 2018, www.geoportail.gouv.fr



Source : google.fr.

Relevé photographique du Domaine de la Couture et de ses abords

VUE DEPUIS LA ROUTE D10

> La ligne haute tension



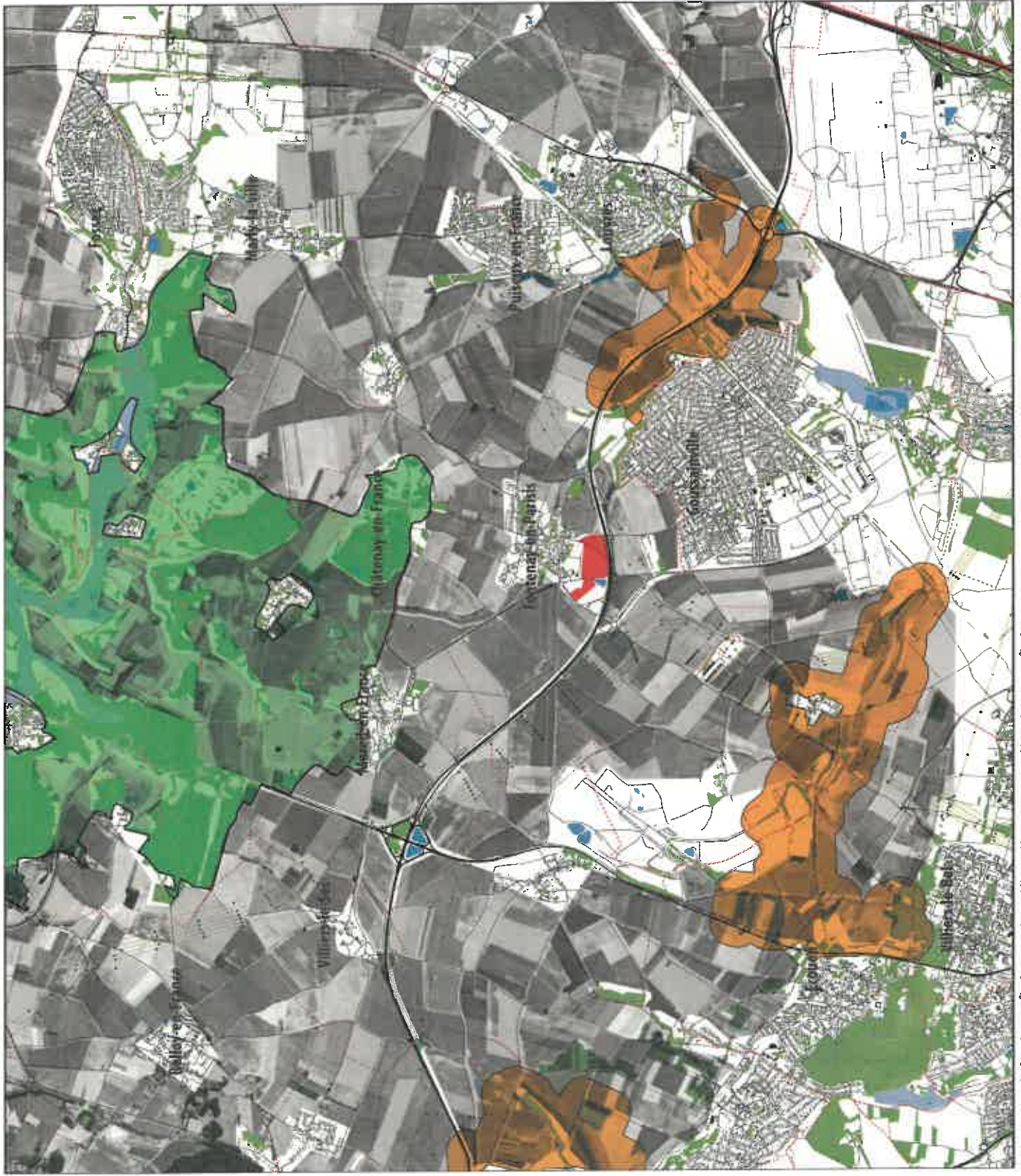
Un paysage électrique.



Source : Photographie aérienne, 2018, www.geoportail.gouv.fr

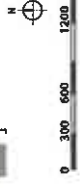


Lecture du paysage perturbée par la large emprise de la ligne électrique.



Légende

- milieu humide
- surface d'eau
- masse boisée
- limite de commune
- route
- bâtiment
- bâtiment remarquable
- réservoir de biodiversité
- site du projet
- mosaïques agricoles
- terres agricoles



• A L'ÉCHELLE DE LA PLAINE DE FRANCE :

Contexte géographique => Le projet s'inscrit dans la plaine de France qui est un vaste plateau situé au nord du bassin parisien. Ce plateau descend en pente douce vers la Seine (orientation nord est / sud ouest), dominant faiblement la Marne et séparé de l'Oise par les reliefs boisés de Carnelle, l'Isle-Adam et Montmorency.

Contexte sociologique et géologique => La plaine de France est un large plateau ouvert de type «open field» marqué par de grandes cultures développées sur les sols limoneux et fertiles.

Contexte historique et juridique => Le sol est principalement composé par la plate-forme du calcaire de Saint-Ouen (sables de Gresnes et Marines).

Comme le décrit l'arrêté du 24 nov. 1972 : « Vouée à la grande culture, la plaine de France dont le sol calcaire est recouvert d'une épaisse couche de limon fertile, joue son rôle de grenier de Paris depuis des siècles. Trente-deux villages y portèrent le nom de "en France", il reste de nos jours Mareil, Châtenay-Malabry, Belloy, Roissy, Le Tremblay et Bonneuil ».

La plaine de France (Site Inscrit par arrêté du 24 nov. 1972) est marqué par son histoire et par le château d'Ecouen classé MH (1862), chef d'œuvre de la Renaissance française, qui sert de promontoire naturel dominant toute la plaine. « C'est un pays de grandes et vastes plaines, les plus fertiles du Royaume et où il croît le plus beau et le meilleur froment. Tout le débit s'en fait à la halle de Paris ou aux marchés de Gonesse et de Dammarin ». Nicolas Delamare en 1722, pour son traité de la Police. » (Arrêté du 24 nov. 1972).

• A L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE DE FONTENAY-EN-PARISIS :

Contexte géographique, juridique et paysager => Le projet se situe sur le territoire de la commune de Fontenay-en-Parisis qui comprend environ 2000 habitants et qui s'étend sur une superficie de 11km². Fontenay-en-Parisis est bordé au nord par la butte de Châtenay-en-France qui est caractérisé par :

- Des masses boisées classées Espaces naturels sensibles du Val d'Oise.
- Un classement en site naturel classé (vallée de l'Ysieux et de la Thève, par décret du 29 mars 2002).
- Une protection en ZNIEFF type 2.
- Une partie sauvegardée en tant que réservoir de biodiversité.
- Une politique de parc naturel régional.

Comme l'énonce le Décret du 29 mars 2002 : « A l'extrême nord-est du département du Val-d'Oise, la plaine de France est bordée par un chapelet de buttes et de massifs forestiers qui s'appuie sur la vallée de l'Oise. La vallée de l'Ysieux et de la Thève dessine au pied de ces massifs un paysage de petites entités serrées, ponctuées par des villages installés entre rivières et plateaux.

L'alternance entre les coteaux abrupts boisés, sur les flancs desquels s'installent les bourgs, les fonds de vallées humides et les grandes surfaces agricoles qui les entourent, fait de ces paysages une succession d'ambiances contrastées entre clair et sombre, humide et sec, entre forêt et plaine : champs ouverts cloisonnés par la végétation, relief organisé par les rivières qui serpentent entre les bosquets et les buissons, creux confidentiels dont les villages émergent soudain au détour d'un virage le long de la pente, ou par l'élan d'un clocher qui se dresse vers le ciel. »

Au sud et à l'ouest, les infrastructures lourdes ont perturbé le paysage environnant de Fontenay-en-Parisis.

Au sud Fontenay-en-Parisis est limité par la Francillienne (A104) qui a séparé le territoire urbain et crée une rupture physique et visuel du paysage rural.

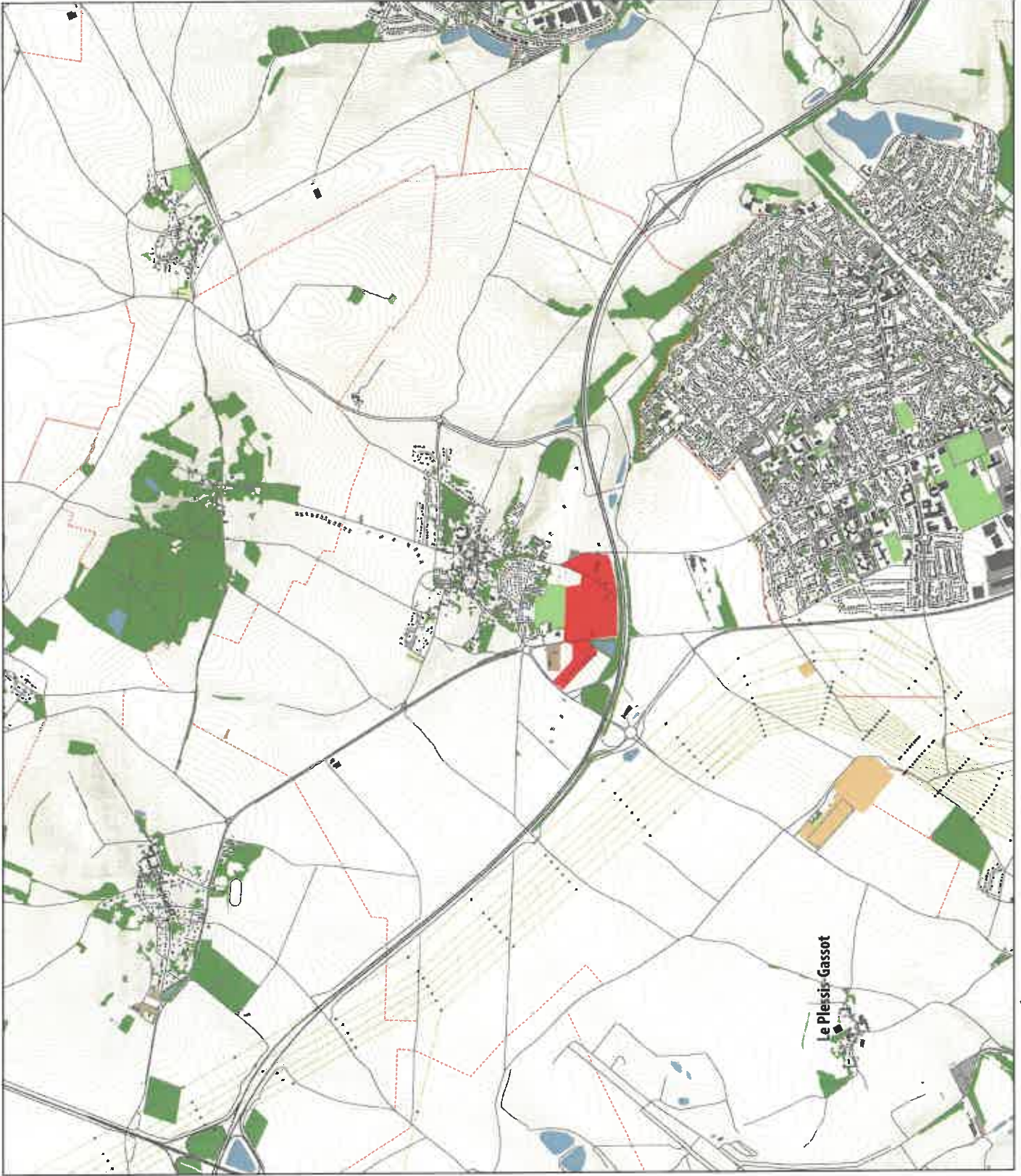
A l'ouest, la ligne électrique haute tension tranche le territoire du nord au sud et fait office d'obstacle visuel et physique. En effet, les 7 pylônes électriques occupent une largeur de 400 m environ et constitue un véritable obstacle à la faune locale.

La proximité avec l'aéroport Roissy Charles de Gaulle n'apporte aucune nuisance sonore car la commune ne se situe pas dans le couloir aérien des avions.

• A L'ÉCHELLE DU PROJET :

Le site du projet est actuellement un terrain agricole spécialisé dans la culture céréalière. Aucun boisement n'est présent sur le site hormis ceux existants le long de l'ancienne départementale. Le terrain naturel possède un relief doux avec une pente orienté ouest-est marqué par un fort dénivelé au sud-est. La différence altimétrique entre le point le plus haut et le point le plus bas révèle qu'il existe 14 m de dénivelé sur le terrain.

La parcelle, d'une superficie de 16ha, est comprise entre le front bâti du village de Fontenay-en-Parisis et la frange boisée de la Francillienne. Elle se définit comme un espace de transition fragile et sensible entre ville/campagne.

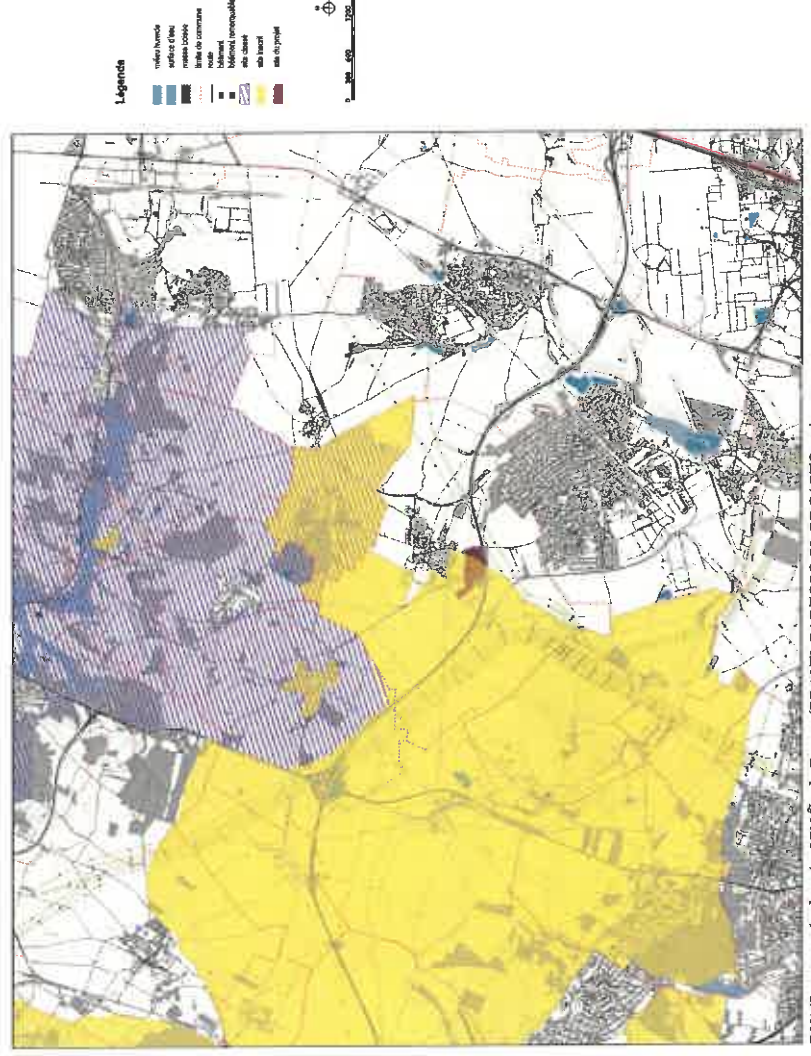


Légende

- surface d'eau
- masse boisée
- limite de commune
- route
- bâtiment
- terrain de sport en plein air
- centre équestre
- zone électorale
- parking
- site du projet

« Le paysage ouvert d'openfield, dénudé, reste un motif très fort qui permet des vues au delà des limites de l'unité. C'est par l'interaction avec son voisinage que cette unité paysagère se qualifie. A l'Ouest comme au Nord les continuités de reliefs boisés de Montmorency à Ecouen et de Carnelle à Chantilly donne un cadre à ce plateau cultivé. Les avancées de relief de Maffliers, de Saint-Martin du-Tertre, et de la butte d'Ecouen opèrent comme des baillises en bordure de l'espace ouvert. »

PHRASES TIRÉES DE L'ATLAS DES PAYSAGES DU VAL D'OISE (2016), SUR L'UNITÉ DE LA PLAINE DE MAREIL-EN-FRANCE.
 ECRIT PAR LE CAUE 95 SOUS LA DIRECTION DE MICHEL COLLIN COMME PISTE D'AMÉNAGEMENT.



DVA/Source : métadonnées IGN Île-de-France (BDALTI, BADTOPO 75, BDCARTO etc).

1.2. CONTEXTE PAYSAGER

Le site du Domaine de la Couture se situe sur la commune de Fontenay-en-Paris. Ce village est en bordure d'une unité paysagère reconnu et protégée: La Plaine de France (SI Plaine de France, par arrêté du 24 nov. 1972) plus précisément dans la sous unité plaine de Mareil-en-France. Caractérisée par ces grandes étendues d'espaces ouverts et cultivé, elle est bordé par plusieurs sites protégés comme la butte de chatenay en France ou encore le chateau d'Ecouen.

Une partie du site rentre dans le périmètre inscrit dans la protection de la Plaine de France (ici en jaune).

Il est important de noter les caractéristiques intrinsèques de cette unité afin que le projet futur s'inscrive parfaitement dans les critères qu'exigent son environnement.

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
VAL D OISE

Commune :
FONTENAY-EN-PARIS

Section : ZM
Feuille : 000 ZM 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

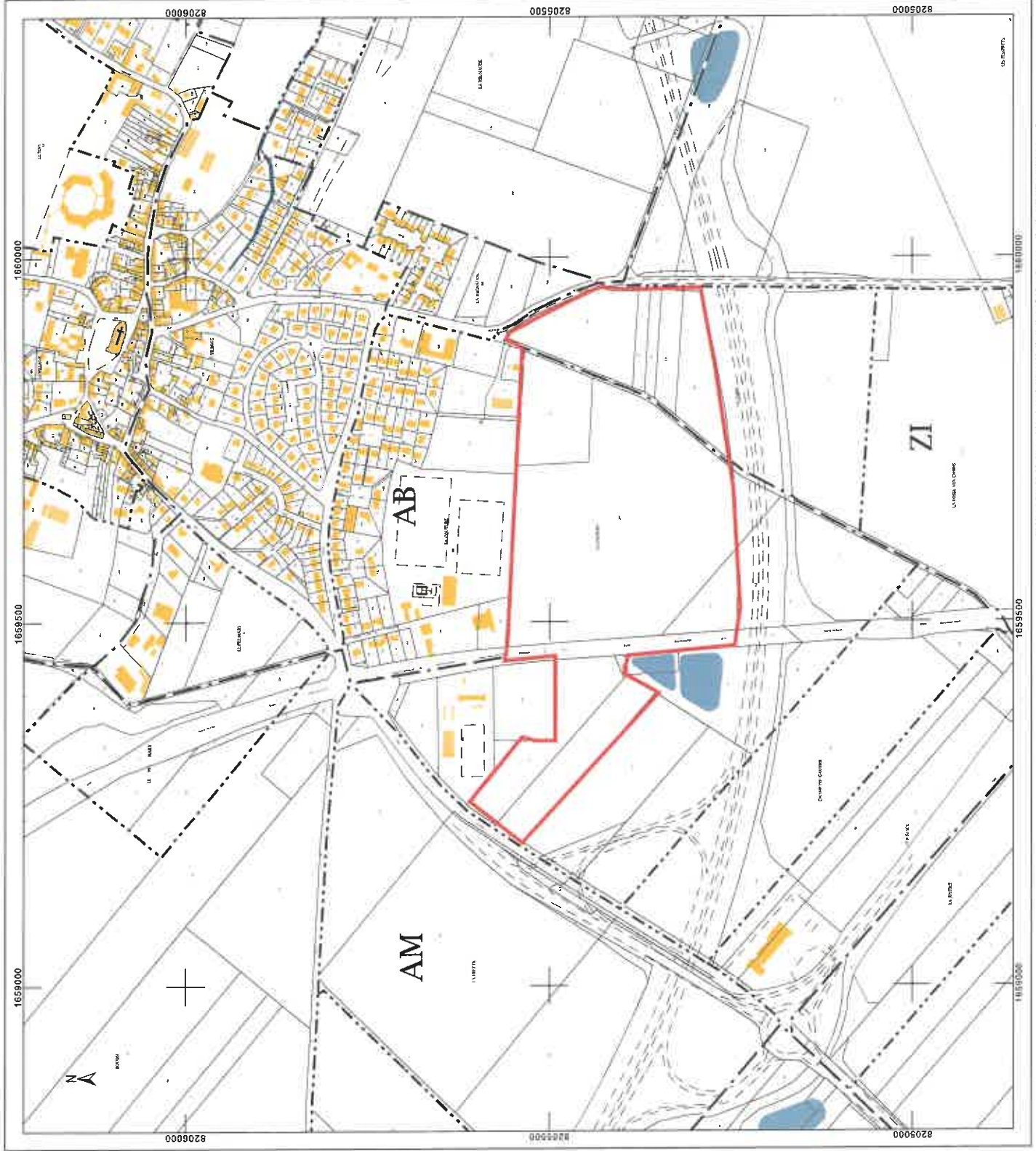
Date d'édition : 07/05/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
ERMONT Plaine de France
421 rue Jean Richépin 95125
95125 ERMONT Cedex
tél. 01.30.72.82.50 - fax
plgc.950.ermont@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastr.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



CONTEXTE

1. CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET PAYSAGER DU PROJET

1.1. SITUATION ET CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET

Le site du Domaine de la Couture se situe à la périphérie sud de Fontenay-en-Parisis. Il est compris entre la Francilienne (N104) au sud et la zone urbaine du village au nord. Il est bordé à l'Ouest par la route D10 et se limite à l'est par la route de Goussainville. Il se compose de terres agricoles et se localise à proximité des centres équestre et éducatif sportif de Fontenay-en-Parisis.

Le projet, étendu sur 16 hectares, prévoit la conversion d'une partie de l'exploitation agricole du Domaine de la Couture en exploitation animale spécialisée dans l'élevage de chevaux domestiques. Un élevage de moutons et d'essaims d'abeilles viendra en complément. Le périmètre de projet correspond aux parcelles n° 377, 376, 381, 342,134, 136, 138, 140, 142, 228 et 279 (cf. voir plan cadastral ci-contre). L'ensemble appartient aux écuries du Domaine de la Couture.

Le projet repose sur la création d'un large parc équestre à des fins privés qui permettra à terme le soutien et la valorisation de la filière équine dans l'accueil de compétitions et autres événements hippiques dans un cadre apportant une véritable plus value sur la diversité et la qualité de l'environnement.

Touchés par l'ensemble des enjeux abordés précédemment, nous avons la volonté d'y répondre, à notre échelle, à travers un projet ancré dans le triptyque - *accès à la nature* - *promotion des circuits-courts* - *sport* ; à savoir la création d'un pôle équestre de compétition et d'élevage. L'équitation est un sport d'équipe, entre le cavalier et son cheval, qui nécessite un respect mutuel sans lequel il est impossible d'avancer. Et c'est avec cette valeur de respect et l'esprit d'équipe que nous souhaitons construire ce projet.

Le pôle équestre naîtra de quatre composantes faisant échos aux thèmes abordés précédemment.

La première réponse à apporter sera la protection des terres agricoles tout en conservant de la production animale (chevaux, moutons, abeille). En basant notre projet sur nos terres agricoles, situées entre la francilienne et la zone Sud du village de Fontenay, menacées à terme par l'urbanisation, nous proposons un reclassement de cette Zone Agricole en Zone Agricole Equestre.

Nous formerons des remblais paysagés sur la majeure partie du site afin de façonner le site physiquement et financièrement. Dans le respect du paysage de la Plaine de France, ces remblais permettront de conserver un espace ouvert et non constructible. Ainsi, la totalité du projet serait protégé d'un projet de construction massive sur cet emplacement privilégié.

La seconde réponse porte sur la valorisation des terres « déchets » inertes en *circuits-courts*. A quelques kilomètres de notre site, l'entreprise Veolia a déblayé de son site plusieurs millions de mètre cube de terre et de bloc marno-calcaire afin de pouvoir augmenter leur surface d'enfouissement. Ces terres marno-calcaires constituent la roche mère de Fontenay en Paris. En ramener sur le site est d'une part cohérent vis-à-vis de la géologie locale, mais aussi écologiquement, car elles ne seraient déplacées que de quelques kilomètres. L'introduction de ces terres portera à la fois le projet physiquement et financièrement. En effet, notre projet est financé par des fonds privés: la mise en « décharge » de ces terres inertes sur le site permettra d'aménager le futur pôle équestre. En définitive, l'apport de terre est indispensable et indissociable à la réalisation du site.

L'utilisation des terres marno-calcaires excavées présente un double avantage: elle transforme un déchet en un élément de construction central au projet et permet de recréer des écosystèmes menacés sur une partie du site : les prairies calcicoles. La rarefaction du pâturage extensif favorise la repousse naturelle des arbres, provoquant ainsi la fermeture de ces milieux ainsi que leur disparition progressive.

Ces prairies possèdent pourtant un écosystème riche en faune et surtout en flore. Il serait donc intéressant de recréer, sur une partie du site, les conditions nécessaires à la présence de ces prairies, qui seraient entretenues par éco-pâturage. Ce site pourrait être un lieu d'expérimentation, d'étude et de suivi de la création d'un tel milieu par une association ou tout autre organisme intéressé.

En partant d'une topographie variée, le site accueillera, en plus de ces prairies, d'autres types de milieux nécessaires à la diversité et de richesse paysagère exigée par un sport où le cheval est roi, obligeant les cavaliers à se soucier de la qualité de l'environnement qui les entourent. La qualité d'usage d'un site accueillant des chevaux et leurs cavaliers dépend de multiples critères, en fonction de l'usage du site : Pour l'élevage et l'entretien quotidien des chevaux, la présence de grandes prairies est importante. Pour la compétition, c'est la qualité des sols qui importe le plus. Vient ensuite l'environnement en général : l'exposition au vent, la présence d'ombre et la variété des paysages sont particulièrement appréciés. La gestion du bruit y est aussi importante, car les chevaux étant des animaux de proie, peuvent adopter des réflexes dangereux pour le cavalier s'ils sont effrayés.

Le projet paysager du futur centre de compétition équestre doit donc intégrer un maximum de diversité. Ainsi, nous y retrouverons des boisements plus ou moins denses et bas, mais aussi des prairies classiques d'élevage, des haies plus ou moins fournies et enfin des zones humides qui permettent de gérer les eaux pluviales. Celles-ci ont un rôle important dans le projet : les eaux de ruissellement seront récupérées, stockées dans les bassins de rétention existants puis seront utilisées sur place : pour l'arrosage des plantations, pendant les premières années, mais surtout pour l'entretien des sols équestres qui assurera la sécurité des chevaux.

Cela nous amène au dernier point : le projet du pôle équestre et ses infrastructures. Les espaces de compétition, d'entraînement et de pâturage seront aménagés sur les remblais, dans un environnement paysagé agréable, adapté à la pratique sportive et à haute qualité écologique.

La création de ce pôle équestre répond à un véritable besoin de la filière équestre dans le département du Val d'Oise. En effet, il n'existe pas de structure de cette ampleur permettant d'organiser des événements de grande ampleur dans les environs proches. La Fédération Française d'Équitation ainsi que le comité départementale du Val d'Oise et d'autres organismes équestres, soutiennent pleinement ce projet.

Si le projet voit le jour, ce site deviendra un centre important pour le secteur sportif, notamment équestre, et un très bon outil de valorisation de production, dans la région ; apportant ainsi une véritable dynamique sociale et économique au sein du village et de son territoire. Véritable point d'accroche possible pour les concours d'élevage et de valorisation, il permettrait aux éleveurs sans terre de la région parisienne de relocaliser leur élevage. Ce dynamisme économique, nous le souhaitons, avant tout, respectueux de l'homme et de la nature, des habitants de Fontenay-en-Parisis et des biotopes de la Plaine de France.

Les écuries du domaine de la couture entend, par la création de ce pôle équestre, laisser une empreinte paysagère agricole et environnementale qui regroupera tous les facteurs de bien-être qui, hier, nous paraissaient importants, et qui, aujourd'hui, nous semblent vitaux : l'accès à la nature, la promotion des circuits-courts, l'évasion par le sport et la cohésion sociale.

INTRODUCTION

L'année 2020, troublée par un mal invisible mais omniprésent, aura marqué les esprits de toute une génération. Cette période inédite a été l'occasion pour les Français de réviser certaines de leurs priorités : l'accès à la nature, la promotion des circuits-courts et l'évasion par le sport sont réapparus comme des moteurs de bien-être mental, indispensables dans l'épreuve.

L'accès à la nature. Les images des milliers de Parisiens quittant d'urgence la capitale en prévision du confinement ont fait le tour de l'Europe. Et pour cause, elles reflètent le revers de l'urbanisation galopante en Ile-de-France : la ville surpeuplée, imperméabilisée, bétonnée, n'est pas en mesure d'offrir à ses millions d'habitants leur espace vital. Lorsque les activités citadines sont au ralenti, l'appel de l'oxygène et des grands espaces ont rappelé à tous combien il est précieux d'avoir accès à un jardin. Pourtant, cette précieuse nature s'éloigne toujours un peu plus de la capitale. Soumise à une pression immobilière croissante, nos campagnes tendent à disparaître sous le béton, symptôme d'un étalement urbain incontrôlé. L'importance d'agir en faveur de la préservation des qualités intrinsèques de ces zones péri-urbaines et rurales prend alors tout son sens.

La consommation de l'Homme n'est pas seulement spatiale elle est aussi alimentaire. Aujourd'hui, les agriculteurs français se battent face à la mondialisation de leur production. Tandis que beaucoup de Français consomment une alimentation importée. Le covid-19 a bousculé, de manière significative, l'ordre établi. Dans un monde à l'arrêt, l'importation de denrées se complique, les Français se tournent enfin vers une alimentation nationale et surtout de proximité. Travailler sur de nouveaux circuits-courts et valoriser les existants, c'est stopper la disparition des terres agricoles en région densément peuplée, conserver la qualité de vie offerte par ces espaces, et assurer une qualité de consommation aux habitants. Finalement, favoriser les circuits-courts, c'est également miser sur un dynamisme local social et écologique. Au XIX^{ème} siècle, le courant hygiéniste redessine les villes, entre autres, un réseau de parcs et jardins voit le jour, la décharge du 19^{ème} arrondissement de Paris deviendra d'ailleurs, le célèbre parc des Buttes Chaumont. Ils ont compris que l'Homme a besoin d'espace libre et végétalisé pour assainir la vie en ville. Aujourd'hui, il est temps de reprendre le flambeau et d'assainir notre consommation. Mais devant les projets futuristes de construction d'immeuble agricole, n'oublions pas que la qualité des produits passe par la terre. Revenir à des circuits-courts : oui, mais de qualité.

En outre, en plus de modifier le paysage et la qualité de vie, l'urbanisation massive vient imperméabiliser des sols qui devraient normalement absorber l'eau, au lieu de la rejeter. Confrontés aux conséquences du changement climatique et à l'érosion des sols, la gestion de l'eau est un défi majeur, en ville et à la campagne. Il est important de conserver les espaces naturellement perméables et dépolluants pour alléger les infrastructures publiques : réfléchissons attentivement au cours de l'eau, avant de ne pas courir à notre perte.

La promotion des écosystèmes agricoles et des circuits-courts nous tiennent d'autant plus à cœur que nous sommes nous-même habitant et famille d'agriculteurs de longue date de Fontenay en Paris, un village à protéger. Alors comment protéger nos terres agricoles de la pression immobilière, responsable de la disparition progressive de deux premières priorités des Français confinés : l'accès à la nature et aux circuits-courts ?

La réponse à cette question se trouve peut-être dans la troisième composante du bien-être : le sport. Vecteur de santé mentale et physique, le sport, tout particulièrement en extérieur, s'est avéré indispensable pour la population. Partout, les Français ont cherché à sévader par le sport, en plein air : à pied, en vélo, à cheval. Néanmoins, même si les trois composantes du bien-être, que sont - l'accès à la nature, les circuits-courts et l'évasion par le sport - ont pu être offertes à quelques chanceux ; nul doute que le confinement aura ôté à la population son bien le plus précieux : l'échange, le partage, la rencontre. Or, le sport, est aussi un moteur de cohésion sociale. A travers la création de groupes, d'associations, de clubs et de compétitions, le sport permet de dynamiser un territoire et de valoriser ses paysages.

Enfin, nous pensons que pour mettre en valeur un territoire et son paysage, il est nécessaire d'intégrer toutes les interdépendances de l'écologie du milieu. Aménager un site de manière cohérente, c'est respecter à la fois ses habitants et son biotope.

En cette période de pandémie mondiale, le temps est à la réflexion. Regarder derrière pour apprendre de nos erreurs, ne plus les répéter.

Le covid-19 offre aussi une trêve environnementale à grande échelle. L'économie du pays a été très fortement ralentie, la consommation et par conséquent la production de déchets n'ont elles, pas faibli. Les entreprises d'enfouissement de déchets se sont vues débordées par la situation. Pour faire face, une seule solution, creuser plus pour enfouir plus. Les terres et roches excavées s'accumulent, par millions de mètres cube, au bord des fosses.

En attendant que la population transforme profondément ses modes de consommation, il est important de réduire au mieux l'impact de ces excavations. Il est nécessaire d'utiliser à des fins positives ces débris inertes considérés, aujourd'hui, comme des déchets. A titre d'exemple, pour les déchets du nord est parisiens cela représente plusieurs millions de mètres cube. Aux terres excavées pour la gestion des déchets, s'ajoute les terres des grands projets urbains, tel que le Grand Paris. Alors comment utiliser judicieusement ces terres-déchets? Pour quels projets? A quelles fins? Et à quelle distance ?

Ces volumes imposants circuleront en camion, en train, en péniche. Comment limiter l'impact de ce transport ? La réponse à cette question est assez simple : en utilisant ces terres pour des projets de proximité. La stabilisation des sols en vue d'une route ou la construction de plateforme de bâtiment, quoique nécessaires, ne feront qu'accroître une imperméabilité des sols déjà rapide.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
CONTEXTE	5
1. CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET PAYSAGER DU PROJET.....	5
1.1. Situation et caractéristiques générales du projet.....	5
1.2. Contexte paysager.....	7
OBJECTIFS ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT	15
1. DESSINER LE PROJET GRÂCE À LA PLAINE DE FRANCE.....	15
1.1. Travailler avec les acteurs.....	18
1.2. Peaufiner les abords.....	19
1.3. Affiner le trait.....	27
2. DÉFINITION DU PROJET.....	31
2.1. Un refuge écologique.....	33
2.2. Un Centre d'élevage.....	41
2.3. Un pôle de compétition ponctuel.....	43
CONCLUSION	56

